

## **Compte rendu de la commission restauration du CSE du réseau France 3 du 28 novembre 2022**

**Présents :** Dominique Jachez (mandataire CIR Lyon), Patrick Dehais (mandataire CIR Lyon), Laurent Maas (président de la commission), Sabrina Martin (vice-présidente de la commission), Annabelle Igier (trésorière du CSE), Philippe Angot (directeur financier de France 3), Didier Lamaison (responsable financier AURA)

Cette commission s'est réunie en urgence pour traiter de la situation financière du CIR (Comité Inter-entreprise de Restauration) de Lyon la Part Dieu, suite à une sollicitation des mandataires de ce CIR.

**Ordre du jour :** situation financière du CIR de Lyon

### **Contexte**

Les mandataires font état d'un déficit accru ces deux dernière années, suite à une perte de près de la moitié du nombre de rationnaires. Les départs successifs de TDF, d'EDF, de la Fabrique et de plusieurs entreprises extérieures, les périodes de confinement puis la généralisation du télétravail expliquent en grande partie cette chute de la fréquentation.

Les mandataire exposent la situation financière : « on a puisé dans dans la trésorerie mais arrivé au bout. Pour 2023, on ne pourra pas finir l'année. » Un plan de rééquilibrage est à l'étude avec l'expert comptable du CIR. Il prévoit notamment une réduction de l'effectif (de 6 salariés à 4) pour s'adapter au nombre de rationnaires, une augmentation du prix du repas séquencée en plusieurs étapes, et la recherche de nouveaux rationnaires extérieurs.

Mais le retour à l'équilibre n'est envisageable qu'à condition de résorber préalablement les déficits actuels et trouver les moyens de financer la réduction d'effectif. La demande est donc claire : est-ce que France Télévisions accepte d'aider le CIR pour le sortir de l'ornière ?

### **Devenir du site de la Part Dieu**

Outre l'aspect économique du CIR, la question du devenir du site se pose, car si l'hypothèse d'un déménagement semble aujourd'hui écartée, l'état de vétusté du bâtiment qui accueille la cantine (absence d'isolation thermique, problèmes de chauffage en hiver et de climatisation en été, etc.) nécessite des investissements conséquents et donc un engagement financier à moyen et long terme de la part des propriétaires du site.

A qui revient la charge ces investissements ? Question épineuse, car certaines parties des bâtiments sont la propriété de FTV et d'autres de TDF. Au départ de TDF, les deux entreprises se sont entendues sur un accord de vente croisée entre les parts détenues par TDF à Lyon et celles détenues par FTV à Lille (Lambersart). Ainsi, même si TDF n'occupe plus les lieux de la Part Dieu, elle en conserve un droit de jouissance et doit assumer en contre partie le paiement de toutes les charges et taxes y afférentes. La cantine étant située sur une partie de bâtiment appartenant à TDF, les élus et

mandataires demandent à la direction de FTV de s'approcher de celle de TDF pour s'entendre sur les investissements à venir.

Philippe Angot qui découvre ici l'existence du droit de jouissance de TDF, précise qu'il n'a aucune information sur le devenir du site à moyen ou long terme. Il reconnaît l'utilité sociale des cantines et donc l'intérêt de préserver celle de Lyon, mais pas à n'importe quel prix : « la question que pose la situation c'est à quelles conditions on peut continuer ? ».

Le diagnostic étant posé, les mandataires résument leur demandes d'aides :

- La première demande qui a déjà été formulée et qui est en cours de traitement, concerne une **avance d'approvisionnement de la subvention de 2023**. La direction financière a répondu favorablement à cette demande. Le versement devrait être effectué dans les jours prochains.
- Compte tenu de l'inflation galopante, le CIR demande une **augmentation pérenne de la subvention annuelle**. Le directeur financier entend l'argument mais s'interroge sur le niveau d'augmentation. C'est un point qui mérite d'être étudié sur l'ensemble des cantines du réseau France 3.
- Une **subvention exceptionnelle** est demandée pour couvrir le déficit de ces deux dernières années et pour couvrir les frais de départs (retraite et licenciement) dont les montants sont à l'étude. A ce stade la direction financière ne peut pas s'engager mais Philippe Angot n'écarte pas l'hypothèse d'une aide : « s'il y a une bosse à assumer le temps des départs, il faut voir à quelles conditions... et il faudrait garantir qu'après cette bosse on n'ai plus besoin d'y revenir ». Reste donc à préciser le coût des départs et le plan de retour à l'équilibre qui doit garantir une situation financière pérenne.

Les mandataires et le responsable financier d'AURA poursuivent leur travail sur le plan de retour à l'équilibre et le présenteront à la direction financière une fois consolidé. La commission sera tenue informée de l'avancée de ce projet.